

Table des matières

1 • Introduction	1
2 • Genre et développement : quelques statistiques	2
3 • Défis à relever pour une équité en terme de genre	5
3.1 • Droits de l'Homme et conflits.....	5
3.2 • Pauvreté et développement	7
3.3 • Santé	12
3.4 • Genre et environnement.....	12
3.5 • Gouvernance participative.....	15
4 • Conclusion	19
5 • Références bibliographiques.....	20

1 • Introduction

Le développement durable nécessite la pleine et équitable participation des femmes à tous les niveaux. « Les droits de la femme sont les droits universels de l'Homme » et sont protégés par les conventions internationales des droits de l'Homme.

Aussi, il est manifestement inapproprié d'aborder une problématique, d'identifier des stratégies, ou de mettre en œuvre des solutions si seulement la moitié des personnes concernées sont parties prenantes du processus. L'approche genre est essentielle pour un développement durable. En effet, le développement socio-économique des communautés, tout en prenant en considération la dimension environnementale, ne peut-être effectif que si l'approche genre est respectée.

La protection de l'environnement nécessite une parfaite compréhension des liens existants entre la femme et l'environnement, impliquant notamment une reconnaissance de leurs droits et du rôle qui est le leur dans la planification et la gestion des ressources naturelles. Cela nécessite une reconnaissance du savoir-faire féminin en matière de gestion des ressources naturelles mais aussi, une maîtrise des impacts spécifiques des mauvaises pratiques adoptées par la femme sur la dégradation de l'environnement.

Le bien-être économique nécessite des stratégies de sensibilisation adaptées à l'approche genre. 70% des 1,3 milliards de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont des femmes. Même si la division du marché du travail s'est récemment améliorée, le bien-être économique de toute société ne peut-être accompli si un groupe est considérablement défavorisé par rapport à un autre groupe. De même, une économie ne peut se dire performante si elle ne valorise pas les contributions et les aptitudes de tous les membres de la société.

L'équité sociale est fondamentalement liée à l'équité en terme de genre. Le sexisme et les discriminations raciales, religieuses, en lien avec des divergences politiques, le rang social ou l'orientation sexuelle, sont des indices notoires d'inégalité sociale.

Il a également été spécifié que « L'approche genre n'est pas exclusivement liée aux sujets qui concernent la femme. L'approche genre implique la compréhension des opportunités, des contraintes et des impacts du changement tels qu'ils touchent aussi bien l'homme que la femme » (Banque Mondiale). Le partenariat et l'égalité entre l'homme et la femme sont les bases de familles unies et des sociétés viables dans un monde en perpétuelle évolution.

Les femmes restent victimes de discriminations continues. Au fil de l'histoire et de l'évolution des sociétés, elles ont continuellement été exclues des prises de décision. Ce mode de fonctionnement, favorisant quelques groupes sociaux aux dépens d'autres, engendre déséquilibre, marginalisation, souffrance et conflit. La prise en compte systématique de l'approche genre contribuerait à bâtir des sociétés paisibles, démocratiques et prospères.

2 • Genre et développement : quelques statistiques

Les statistiques globales placent les femmes après les hommes pour ce qui est de l'accès à la santé, à l'éducation, à la nutrition, de même qu'à la participation politique, aux droits légaux, à une rémunération équitable pour un travail équivalent (voir tableau 1).

Tableau 1 : quelques statistiques en lien avec le Genre et le développement

Urbanisation et pauvreté

Population. La population du continent africain, estimée à 866 millions d'habitants, a un taux de croissance qui se situe entre 2.7% et 3% par an ; les femmes représentant 51% de la population. Selon les statistiques du FNUAP, l'Afrique aurait le plus fort taux d'urbanisation du monde, avec une croissance de la population urbaine évaluée à 3.5% par an. Cette urbanisation croissante et incontrôlée aggrave les conditions de vie (réduction des surfaces agricoles, augmentation des pollutions atmosphériques, de la production de déchets solides et liquides...).

Pauvreté. Selon la Banque Africaine pour le Développement (BAD), la pauvreté frappe entre 40% et 45% de la population africaine ; 43 pays les plus endettés de la planète sont africains ; sur 47 pays classés à faible développement humain, 37 sont africains. Selon le PNUD, entre 1970 et 1995, le revenu par habitant a baissé pour plus de 80% de la population africaine.

- ▶ Au **Soudan**, le nombre d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 64% en 1993 à 95% en 1998.
- ▶ Au **Malawi**, 82% des personnes vivants en dessous du seuil de pauvreté sont des femmes, au Mozambique, 59%.
- ▶ Une enquête sur la conjoncture économique et sociale menée au Mali, a montré que plus le ménage est défavorisé, plus la femme est impliquée dans la production économique et dans le bien-être de la famille.

Santé

Espérance de vie. Avec la dégradation des conditions de vie et la propagation de maladies infectieuses (comme le SIDA), l'espérance de vie en Afrique a largement diminué. En Afrique australe, l'espérance de vie est passée de 67 ans en 1996, à 52 ans en 1998. Si l'accès à la santé et si les programmes de prévention contre les épidémies comme celle du SIDA ne se généralisent pas à l'ensemble du continent africain, la perspective de l'espérance de vie tend vers les 33 ans.

SIDA. Huit des 10 millions de femmes séropositives dans le monde sont africaines et âgées entre 15 à 25 ans. La moitié des femmes séropositives dans le monde et 90% des 89 millions d'enfants orphelins du SIDA sont issus d'Afrique subsaharienne. Selon l'ONU SIDA, l'Ouganda compte 11% d'enfants orphelins du sida, la Zambie 9%, le Zimbabwe 7% et le Malawi 6%.

Planification familiale et santé reproductive. En Afrique, l'âge moyen du premier mariage pour les femmes se situe entre 16 et 18 ans. Près de 15 millions de jeunes filles âgées entre 15 et 19 ans donnent naissance chaque année à un enfant. La fécondité est particulièrement élevée en Afrique centrale, en Afrique de l'ouest et en Afrique de l'est. Les avortements non autorisés et la mortalité maternelle sont également très importants (40% des décès maternels dans le monde concernent l'Afrique). L'infécondité et les maladies résultant des grossesses précoces (ex. Fistules vesico-vaginales) sont la cause de marginalisation de milliers de femmes africaines.

Droits de l'homme

Violence et discrimination. Depuis 1995, 21 pays africains vivent des situations de conflit et d'instabilité politique et institutionnelle. Ces situations s'accompagnent de violation de droits fondamentaux de l'homme, surtout des enfants et des femmes, considérés comme étant les cibles prioritaires de tout abus sexuel ou viol. A cet effet, la violence envers les femmes et les enfants s'est accentuée. Les chiffres les plus alarmants sont enregistrés en Algérie, en Angola, au Soudan, en Sierra Leone. A titre d'exemple, en Algérie plus de 2000 femmes ont été victimes de viol, entre 1993 et 1998.

Viols et abus physiques. Les viols et les abus physiques envers les femmes continuent à augmenter mais restent souvent non déclarés en raison du sentiment de culpabilité qu'elles développent. Chaque année, 2 millions de jeunes filles, âgées entre 5 et 15 ans rentrent dans le « marché de la prostitution ». Par ailleurs, plus de 100 millions de filles souffrent de mutilation génitale chaque année, ce qui entraîne près de 2 millions de morts.

Conflit. 80% des 80 millions de réfugiés dans le monde sont des femmes. Le viol et la violence sexuelle s'utilisent de plus en plus comme arme de guerre.

Éducation

Analphabétisme. L'accès des femmes et des jeunes filles à une éducation de base de qualité est un droit fondamental et un facteur clé du développement. Cependant, sur 179 millions d'analphabètes en Afrique, 111 millions sont des femmes (en Tunisie, 45.4% des femmes sont analphabètes contre 21.4% pour les hommes ; Au Kenya, ces pourcentages sont respectivement de 30 % et 13.7% ; et au Togo de 63% et 33%).

Taux de scolarisation. L'Afrique enregistre le plus faible taux de scolarisation à l'école primaire, comparativement à l'Asie, où le taux de scolarisation atteint 88%. En effet, le taux de scolarisation, et plus particulièrement celui des jeunes filles, est très faible dans la majorité des pays africains. Ce taux ne dépasse pas 20% à Djibouti, en Ethiopie, en Guinée, en Guinée Bissau, au Mali, au Niger, en Somalie, au Soudan, au Tchad et en Angola.

Emploi et crédit

Emploi. Les femmes sont souvent écartées des positions de responsabilité, surtout dans le secteur privé. Dans les pays développés et les pays en développement, en dehors du secteur agricole, la majorité des femmes gagne en moyenne les trois-quarts du salaire des hommes pour le même travail. Le PNUD a estimé que le travail non rémunéré et sous-payé des femmes contribue à 11 000 milliards de dollars par an et passe inaperçu dans la comptabilité économique.

Crédit. Les femmes ont moins accès au crédit, et plus particulièrement dans les pays en développement, où la plupart des banques requièrent que les emprunteurs soient salariés ou propriétaires. Ceci explique que les hommes soient majoritairement bénéficiaires de ces prêts.

Micro-crédit. Pour impulser la production et la consommation, les femmes sont devenues les bénéficiaires privilégiées du micro-crédit, avec généralement un taux de remboursement variant entre 80 et 100%. En effet, le développement de l'outil crédit en faveur des femmes constitue un point stratégique pour améliorer l'accès des femmes à l'éducation, la santé ainsi qu'aux services de planification familiale.

Politique

Gouvernement. Le taux de femmes ministres a doublé ces dix dernières années mais ne dépasse pas, néanmoins, les 14%, dont 9,4% dans le domaine législatif, et moins de 5% dans les positions économique, politique et exécutive. De plus, le pourcentage des femmes parlementaires est de 12,7%. Ce siècle dernier, seulement 28 femmes ont été élues comme présidente ou premier ministre.

Les inégalités entre les sexes perdurent dans tous les pays du monde. Et ceci, aussi bien au niveau des agissements publics que des comportements individuels. En général, les obstacles à la pleine participation des femmes dans le développement durable et dans la vie publique peuvent être groupés en trois catégories :

- ▶ Les facteurs constitutionnels, y compris les aspects légaux et administratifs,
- ▶ Les facteurs culturels, sociaux, psychologiques et ceux liés aux comportements,
- ▶ Les facteurs économiques, y compris l'accès et la propriété des ressources.

Remédier aux obstacles de la première catégorie nécessite une action gouvernementale, tels que la révision et le changement des procédures qui portent préjudice à la promotion de la femme, de même que l'adoption d'une législation et de mécanismes institutionnels favorables aux progrès des femmes et des jeunes filles.

Remédier aux obstacles de la seconde catégorie est beaucoup plus complexe. Cela nécessite des changements fondamentaux dans les valeurs, les institutions, et les comportements individuels. Ces changements peuvent être initiés par les gouvernements (législation, éducation, campagnes publiques) mais cela demande davantage d'efforts de la part des personnes concernées.

Les obstacles économiques peuvent être considérés comme des barrières sociales et constitutionnelles.

La communauté internationale a identifié, entre autres, les axes suivants comme prioritaires afin de développer un cadre susceptible de favoriser l'égalité entre les sexes, dans un objectif de développement durable :

- ▶ Considérer les droits de la femme comme partie intégrante des droits de l'Homme
- ▶ Eradiquer la pauvreté
- ▶ Favoriser l'accès, le contrôle, et la gestion par la femme des ressources et des services
- ▶ Limiter les impacts négatifs de la globalisation
- ▶ Favoriser l'accès du financement du développement aux femmes
- ▶ Favoriser l'accès à la santé (y compris la santé reproductive)
- ▶ Protéger l'environnement

Les engagements internationaux, pris dans le cadre de réunions internationales, ont permis à la communauté internationale de définir un certain nombre d'indicateurs de développement liés au genre. Les gouvernements se sont engagés à favoriser l'égalité entre les sexes (éliminer les disparités dans l'accès à l'éducation, renforcer les capacités des femmes...) en mettant en œuvre les engagements pris lors des processus internationaux passés et en cours (conférence sur la femme à Pékin, Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes...

3 • Quelques défis à relever pour une équité en terme de genre

Cette partie aborde quelques thématiques sensibles liées au genre, qui doivent être prises en compte par les décideurs et les différents acteurs oeuvrant dans un objectif de développement durable, prenant en compte les dimensions économiques, politiques, sociales et environnementales.

3.1 • Droits de l'homme et conflits

Conférences et conventions

Les droits à la vie, à l'égalité, à la dignité et à la liberté sont des droits de l'Homme. Il ne sont pas seulement affirmés dans la *Charte des Nations Unies* de 1944, mais aussi dans plusieurs conventions comme la *Convention sur l'élimination de toutes sortes de discriminations à l'égard de la femme* (CEDAW), qui oblige les gouvernements à agir contre des pratiques discriminatoires ; la *Convention internationale des droits civils et politiques* ; la *Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels* (1966) ; et la *Convention de Genève sur la protection des réfugiés* (1951) et ses protocoles additionnels (1967). La *Conférence internationale sur la population et le développement* en 1994 et la 4^{ème} *Conférence mondiale de la femme à Beijing* en 1995 ont aussi fixé des objectifs spécifiques pour la promotion des droits de la femme et l'égalité des sexes.

« **La violence** à l'égard de la femme est la violation la plus honteuse des droits de l'Homme. Cela ne connaît de limite ni géographique, ni culturelle, ni même en terme de richesse. Tant que cela continue, nous ne pouvons pas affirmer que nous faisons de véritables progrès vers l'égalité, le développement, et la paix. »

—Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, 2001.

Malgré ces conférences et conventions, les droits et libertés des femmes continuent à être bafoués. Pour les femmes âgées entre 15 et 44 ans, la violence est à l'origine de plus de mortalité et d'infirmité que le cancer, la malaria, les accidents de circulation ou la guerre (Banque Mondiale, rapport N°225).

Genre et conflits

Les conflits internes et transfrontaliers sont probablement les facteurs qui fragilisent le plus la sécurité de l'humanité. Les conséquences des conflits sur les communautés sont énormes, et affectent toute la société (hommes, femmes, enfants, personnes âgées, handicapés).

Les victimes civiles sont très souvent plus nombreuses que celles dénombrées parmi les combattants. A cet égard, les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables. Elles subissent la dislocation de la famille, la perte ou la disparition de membres de la famille, la perte de leur propriété, les migrations, la pauvreté, la violence, les meurtres. Parmi le nombre croissant des réfugiés et de personnes déplacées, on dénombre alors une majorité de femmes, d'adolescentes et de petites filles. Les tactiques de guerre incluent le viol, la prostitution et les grossesses forcées.

Or, les statistiques sur les violations des droits des femmes ne reflètent pas suffisamment la terreur ou la violence dans laquelle vivent des femmes qui endurent des situations d'extrême pauvreté, de conflit, de migrations, ou de pressions psychologiques, alors que les abus se démultiplient. Dans de telles situations, les femmes sont alors largement exposées aux Maladies Sexuellement Transmissibles, aux grossesses non souhaitées, aux

avortements dangereux, aux problèmes psychologiques, physiques et gynécologiques. Les traumatismes à vie dans les domaines, sociaux, économiques, et psychologiques, sont des conséquences à long terme de ce phénomène.

Recommandations et perspectives

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a souligné dans sa *Résolution sur la femme, la paix et la sécurité* (N°1325, 2000) l'importance vitale des questions du genre dans la sécurité de l'humanité et la résolution des conflits, et « *convie le Secrétaire Général de mener une étude sur l'impact des conflits armés sur les femmes et les jeunes filles, sur le rôle de la femme dans la construction de la paix, la mise en œuvre des processus de paix et la résolution des conflits* ». Le Secrétaire Général est également « *convié à rendre un rapport au Conseil de la Sécurité sur les résultats de cette étude et à le diffuser auprès de tous les Etats membres des Nations Unies* ».

Les femmes peuvent en effet jouer un rôle positif dans la résolution des conflits, la reconstruction et le développement. Elles deviennent chefs de foyers, principal parent, responsables des personnes âgées et des blessés de guerre. Elles jouent également un rôle important dans la préservation de l'ordre social pendant le conflit. Les femmes réfugiées et les femmes migrantes démontrent souvent une force extraordinaire, une endurance et une ingéniosité que ce soit dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil.

Malgré cela, leur position continue à être marginalisée, aussi bien dans les pays en guerre que dans le pays d'accueil. Les leaders masculins ont tendance à dominer les négociations en fin de conflit et l'élaboration des fondements de la paix.

Les femmes doivent impérativement être associées de façon adéquate à ces décisions qui les concernent. Elles participent progressivement à la résolution des conflits, au maintien de la paix, à la reconstruction et au développement, et aux mécanismes et structures de défense et de gestion des affaires étrangères.

La culture de la paix. Les groupes de défense des femmes sont à l'avant-garde des campagnes pour la réduction des dépenses militaires, du commerce des armes et de la course aux armements. Les femmes se sont organisées pour résister à la militarisation et créer des espaces de dialogue et de modération. L'engagement des femmes vis-à-vis de la paix reste crucial pour assurer la durabilité et la mise en œuvre concrète des accords de paix.

Règles internationales. Lors des conflits, la vie des femmes et de leur famille doit être protégée et les incidences de violation des droits de l'Homme doivent disparaître. Atteindre ces objectifs nécessite une ratification internationale et une meilleure application des accords qui régissent la course aux armements et protègent les droits humanitaires. Parmi ces accords, on peut noter :

La *Convention de Genève sur la Protection des Personnes Civiles en temps de Guerre* (1949), et ces protocoles additionnels (1977) visant à protéger la femme contre toute atteinte à l'honneur, et en particulier des traitements dégradants, du viol, de la prostitution forcée ou toute autre forme d'action indécente.

La *Convention Internationale pour l'Élimination de toute forme de Discrimination Raciale contre la Femme*.

La *Convention de Genève sur les Réfugiés* (1951) avec ces protocoles additionnels (1967).

La *Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme de Vienne* (1995) décrétant que : « *les violations des droits de la femme dans les situations de conflits armés sont des violations de principes fondamentaux du droit international humanitaire et des droits de l'homme.* »

Participation, formation et éducation. La pleine participation de la femme au maintien de la paix, à la résolution des conflits, la reconstruction et le développement est cruciale. Aussi, l'éducation à la paix et les droits de l'Homme doit être intégrée dans tous les systèmes éducatifs dès le bas âge, afin de promouvoir une culture de paix qui servira de base à la justice, la tolérance et au développement durable.

Les programmes tels que le projet régional de l'UNIFEM sur « *les femmes, la résolution des conflits et la construction de paix dans le Caucase du Sud* » financé par la Fondation des Nations Unies, renforçant le leadership des femmes et les techniques de construction de la paix, doivent être encouragés.

Le renforcement des capacités des femmes et des ONG travaillant sur la question des femmes réfugiées, doit être accentué. Lors des négociations de paix, les échanges entre les femmes leaders doivent être soutenus. De plus, il est essentiel de soutenir les femmes réfugiées, les femmes migrantes et déplacées dans leurs efforts de reconstruire leurs vies et celles de leurs communautés aussi bien dans les pays d'origine que dans le pays d'accueil.

Il est également crucial de mettre en place une culture de la diversité sociale qui permette le financement et l'introduction de programmes éducatifs, la formation de cadres administratifs et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation valorisant le rôle positif des femmes réfugiées, migrantes et déplacées dans un objectif de développement durable.

Une approche genre est nécessaire dans tous les programmes et politiques de construction de la paix ainsi que les programmes de réhabilitation. Avant que les décisions militaires et de maintien de la paix ne soient prises, une analyse des impacts de ces dernières sur les femmes et les hommes doit être faite. La relation entre les conséquences sociales et physiques des conflits doit retenir l'attention au niveau national et international et de la part des institutions militaires. Le rôle exercé par les femmes pour le maintien du lien social au niveau de la communauté, et leurs contributions dans les pays d'accueil, ou dans les pays d'origine quand elles y retournent, doit être reconnu à l'échelle mondiale. (*Source : Women's action Agenda for a Health and Peaceful Planet 2002-2015, premier Draft, October 2001, International Working Group on Women Refugees and Sustainable Development*).

3.2 • Pauvreté et développement

Le rapport du développement humain (RDH/HDR) de 1995 a souligné que la pauvreté a un visage de femme. Sur 1,3 milliards de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, 70 % sont des femmes.

Si la mondialisation actuelle a apporté davantage d'opportunités et d'autonomie à certaines femmes, elle a aggravé la marginalisation de beaucoup d'autres. Les institutions doivent accroître leurs efforts pour résoudre ces problèmes. Le rapport du développement humain précise notamment que « *si le développement humain ne prend pas en compte l'approche genre, il sera en danger* ».

Genre et travail

Les femmes ont une contribution essentielle au revenu des ménages et à plus grande échelle, au développement économique des pays.

Des recherches ont montré que dans les foyers où les femmes ont un revenu propre, les relations entre hommes et femmes s'améliorent. Cela aide également à assurer la prise en charge du foyer en cas de migration du partenaire, de séparation, ou de veuvage.

Cependant, les opportunités de travail pour les femmes sont plus restreintes que pour les hommes ; lorsqu'elles trouvent un emploi, elles sont souvent sous payées et confrontées à des conditions de travail difficiles (exploitation, manque de reconnaissance). De plus, elles portent également le double fardeau du travail au sein et en dehors de leur foyer. En Afrique, les femmes assument 90% du travail d'approvisionnement en eau potable et en bois de chauffe. Dans les pays les moins avancés, 23% des foyers ruraux sont dirigés par des femmes (FAO, 2001). Voir tableau 2.

Tableau 2 : contributions des femmes africaines aux différents secteurs du développement

Agriculture	Selon la FAO, l'agriculture est la principale source de revenus et d'emplois pour 60% à 80% des femmes africaines. L'accès de ces dernières à la terre est déterminé par leur statut au sein de la famille. D'une manière générale, la femme africaine n'a pas droit à la propriété foncière. Une étude sur l'accès des femmes à la terre et aux technologies appropriées a révélé que dans des pays comme l' <i>Ouganda</i> , le <i>Kenya</i> , le <i>Burkina Faso</i> , le <i>Sénégal</i> et la <i>Guinée</i> , les femmes ne possèdent que 20% des terres alors qu'elles constituent 75% de la population active en agriculture.
Infrastructures et foresterie	Beaucoup de femmes africaines sont employées dans le secteur de l'infrastructure. Les activités exercées concernent la réhabilitation de routes, la construction de barrages et la mise en œuvre de projets forestiers. Les emplois proposés aux femmes sont de type « food for work » (« travail contre nourriture »). Au <i>Lesotho</i> , 60% de personnes travaillant dans le cadre des programmes « travail contre nourriture » sont des femmes. Au <i>Burkina Faso</i> , 43% des travailleurs sont des femmes qui bénéficient de programmes d'emploi intégré proposant aux femmes l'accès à des ressources forestières, à l'eau et aux services de santé et d'éducation.
Secteur minier	En Afrique, les femmes sont très engagées dans les activités minières. Au <i>Zimbabwe</i> , 300 femmes sont propriétaires de permis d'exploitation. Dans 11 états de l'Afrique australe, les femmes ont pu structurer leurs activités, et constituer, grâce à l'appui de l'UNIFEM et de la SADEC, la première association de femmes actives dans le secteur minier « Women in Mining Trust ».
Textiles	L'effectif des femmes travaillant dans le domaine des textiles et notamment dans les branches du « prêt à porter » est très important. Au <i>Kenya</i> , le pourcentage est de 26.4% ; en <i>Égypte</i> il atteint 58.3% (source : Annuaire de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 1999).
Transport Communication Tourisme	L'effectif des femmes travaillant dans les domaines du transport, de la communication et du tourisme est en croissance surtout dans un contexte professionnel dominé par les hommes. Leur efficacité est reconnue sur le terrain en tant que salariées ou en tant que chefs d'entreprises.
Alimentaire	Les femmes africaines sont très actives dans la commercialisation de produits alimentaires (huile, farine, poisson séché...). Dans des zones africaines où des marchés de proximité existent, les femmes sont organisées en coopératives en vue d'améliorer leur situation économique. Des études réalisées en <i>Côte d'Ivoire</i> , au <i>Niger</i> , au <i>Bénin</i> et en <i>Guinée</i> ont montré que l'effectif des femmes actives dans le commerce de produits alimentaires est supérieur à celui des hommes (sans que l'approche genre ait été intégrée).
Services publics et postes de responsabilité	Quelques femmes africaines ont occupé des postes de responsabilité au sein des ministères de l'intérieur, de l'industrie et du commerce, de l'environnement, des affaires étrangères. Au <i>Mozambique</i> , 27% des membres du parlement sont des femmes. Au <i>Mali</i> , 6 femmes occupent des fonctions ministérielles. En <i>Gambie</i> et en <i>Ouganda</i> , les postes de vice-président sont occupés par des femmes. Néanmoins, l'accès des femmes aux postes de décision reste à promouvoir.
Commerce et affaires	Les femmes entrepreneurs en Afrique souffrent du manque de moyens (crédits et technologies appropriées). Les appuis des institutions gouvernementales ne sont pas

significatifs. Les femmes africaines proposent la création d'un « Business Development Center » (BDC) et le montage d'un fonds de garantie de 2.928 millions de \$ pour soutenir leur intégration économique.

Les femmes demeurent une main-d'œuvre incontournable dans la chaîne de production globale, où elles dominent en tant que femmes au foyer et employées temporaires.

Même si en Afrique, plus de 90% des femmes sont des femmes au foyer (elles préparent les repas, s'occupent des enfants, entretiennent la maison ...), deux salaires sont généralement nécessaires pour faire vivre une même famille. Les femmes développent alors souvent un travail à domicile (couture, broderie, activité agricole...) ; option permettant de générer des revenus, tout en gardant une flexibilité des horaires de travail permettant de s'occuper des enfants. Mais avec ce type d'emploi, les femmes sont souvent victimes de la négation des droits fondamentaux du travail, comme ceux liés au salaire minimum ou au travail régulier. Pour éviter cela, le secteur privé aurait besoin de reconnaître davantage la contribution à la production des travailleurs à domicile.

Recommandations et perspectives

i. Engagements gouvernementaux et égalité des sexes

Les gouvernements doivent prendre des mesures afin d'améliorer l'égalité entre les sexes au travail. Ils ont un rôle important à jouer dans l'adoption et l'application de la législation et sont également de grands employeurs. Ils ont, par conséquent, la possibilité de montrer l'exemple. Des actions spécifiques relatives aux domaines suivants pourraient être mises en œuvre :

Législation. Les conventions et principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) estiment que les gouvernements ont un rôle primordial à jouer dans la définition de règles relatives aux travail des femmes. Dans ses principes, l'OIT inclut les aspects liés à la formation, à la promotion, aux salaires, aux droits de la famille et de la maternité, mais aussi les aspects liés à la lutte contre la discrimination sur le lieu de travail. Mais l'OIT manque de ressources adéquates et de capacités pour surveiller l'exécution de ces principes. La communauté internationale se doit de stimuler les gouvernements des pays en développement, mais aussi des pays industrialisés.

Education et formation. A l'échelle internationale, les deux tiers des personnes analphabètes sont des femmes. Néanmoins, des études ont démontré que l'éducation et la formation des femmes et des jeunes filles augmentent non seulement leurs opportunités de trouver une emploi mais participent également à l'amélioration des indices de développement. Favoriser l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation et la formation permet également de revaloriser leur statut et leur place dans la société, de renforcer leur rôle de mère dans l'éducation de leurs enfants, de sensibiliser à la santé et d'obtenir des gains sur la réduction de la fécondité et la baisse de la mortalité maternelle. L'éducation doit bénéficier à tous les groupes d'âge de la société, que ce soit de manière formelle ou informelle.

« On sait qu'il ne peut avoir une paix persistante sans le développement. On sait aussi qu'il n'y aura pas de développement sauf s'il y a la participation complète des femmes. »

—Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, 6 mars 2000.

ii. Les Programmes d'assistance au développement et égalité des sexes

Les programmes bilatéraux et multilatéraux conçus pour apporter une assistance au développement se doivent d'adopter une approche genre, permettant d'intégrer les femmes à ce processus, et favorable au développement économique des pays (Voir Tableau 3).

Tableau 3 Les avantages de l'équité du genre et les coûts de l'iniquité

Travail	<p>Les femmes africaines représentent 51 % de la population et jouent un rôle central dans la production, la reproduction et la gestion des communautés en Afrique. Cependant, la division du travail, l'exercice des responsabilités, le pouvoir de décision et l'accès aux ressources de production sont essentiellement tributaires des relations entre le genre, qui elles mêmes dépendent d'un ensemble de valeurs et de codes propres à chaque société. En milieu rural où vit 62% de la population africaine, la femme est valorisée avant tout par sa fonction reproductrice. L'amélioration de l'accès des femmes aux ressources (terre, crédit, eau...) contribuera sans doute à l'amélioration de son statut social et économique (accès à l'éducation, la santé, bonne éducation de ses enfants,...).</p> <p>Avec la baisse des revenus des hommes, le chômage et les retards des salaires surtout suite aux programmes d'ajustement structurel adoptés par de nombreux pays africains, les revenus générés par les femmes ont bien contribué à la satisfaction des besoins des ménages (surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation).</p>
Santé	<p>La réduction des dépenses publiques, la suppression des subventions allouées aux produits alimentaires de première nécessité, la dévaluation de la monnaie, la restriction des crédits, ont eu un impact négatif sur les conditions de vie des familles et surtout sur celles des femmes. Dans le domaine de la santé, il a été constaté une augmentation accrue du nombre de femmes qui accouchent chez elles, multipliant ainsi les risques de mortalité infantile et maternelle. De plus, l'Afrique est le continent le plus touché par le SIDA. Les dernières déclarations de l'ONU SIDA annoncent 22.5 millions de séropositifs en Afrique subsaharienne sur un total de 33.4 millions de personnes infectées dans le monde.</p> <p>La diminution de la vulnérabilité de la femme vis-à-vis du SIDA et l'amélioration de ces conditions sanitaires, ne passera que par l'amélioration de son accès à l'éducation, à la santé, au pouvoir économique et politique...</p>
Violence	<p>L'adoption de mesures visant la protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence (mutilations génitales, harcèlement sexuel, viol, pédophilie...), contribuera au renforcement du rôle joué par les femmes au sein de la société et permettra de promouvoir une image positive de la femme en tant qu'acteur clé du développement.</p>
Education	<p>La baisse des revenus des familles africaines a eu un impact négatif sur l'éducation des enfants. En effet, la femme africaine a été obligée de travailler pour assurer la survie du foyer. Ainsi, 97% des enfants âgés entre 0 et 6 ans n'ont pas accès aux services d'éducation de base et ne bénéficient pas de l'encadrement de leurs mères.</p> <p>L'éducation est un facteur clé du développement et du bien-être de l'Homme. Elle est un véritable instrument d'intégration sociale, économique et politique des femmes. Compte tenu de l'impact positif de l'éducation sur les indicateurs de fécondité et de mortalité infantile, la santé et l'éducation des enfants, il est primordial d'encourager une éducation tenant compte de l'égalité des sexes et de supprimer les disparités qui existent dans les politiques d'éducation primaire, secondaire et d'alphabétisation des adultes.</p> <p>Il a été constaté que l'âge de mariage ou la première grossesse augmente avec le niveau</p>

d'éducation des femmes. De plus, la lutte contre la pauvreté des femmes, la promotion de l'accès des femmes au crédit et aux ressources en terre se traduit par l'amélioration de l'accès de leurs enfants à l'éducation. En Ouganda, le nombre de filles inscrites à l'école primaire a doublé en 3 ans de 1995 à 1998. En Tunisie, l'augmentation du niveau d'études des femmes a eu un impact positif sur les conditions de vie : l'âge moyen de mariage des filles est passé de 20.4 ans en 1970 à 23.9 ans en 1991. Plusieurs études montrent que les femmes tendent à scolariser leurs enfants plus que les hommes. Elles perçoivent beaucoup plus l'enjeu de l'éducation que les hommes et lui consacrent davantage de ressources.

Les sociétés doivent également promouvoir les droits de la femme et l'égalité des sexes dans leurs projets de développement.

Pour promouvoir une approche genre, il faut avant tout évaluer les intérêts et les apports de cette dernière, former et informer, puis cibler des actions en fonction. Cette évaluation première permettra aux législateurs de mieux définir leur stratégie et de maîtriser son impact, lors de sa mise en œuvre, sur les sociétés et dans les relations entre les hommes et les femmes.

A titre d'exemple, les Stratégies de Réduction de Pauvreté (PRS) de la Banque Mondiale doivent prendre en considération l'approche genre. Puisque les PRS requièrent, dans leurs formulations, la participation des bénéficiaires et que ces stratégies doivent être conçues au niveau national, on est en droit d'attendre que les femmes soient correctement représentées. Toutefois, la représentation des femmes dans ce processus nécessite un encouragement actif, et ce au travers de conventionnements qui permettent de s'assurer que cette représentation prend effectivement sa place. Cela sous entend :

- ▶ Enoncer des programmes réalistes et réalisables
- ▶ Donner une marge de temps suffisante afin de s'assurer de la participation de chacun
- ▶ Diffuser l'information dans un style et un langage accessible à tous
- ▶ Favoriser la transparence des critères de sélection en s'assurant que les groupes les plus marginalisés sont représentés
- ▶ Assurer le suivi et la capitalisation du processus

Pour arriver à ce même objectif, d'autres outils peuvent être utilisés comme la formation en matière de genre. Les formateurs sont à même de sensibiliser les hommes et les femmes en matière d'égalité des sexes, que ce soit dans les services publiques ou le secteur privé et de pousser les femmes à participer à la mise en œuvre des programmes de développement et à la formulation des lois (IDS, 2001).

iii. Sources de financement et égalité des sexes

Les femmes ont besoin d'avoir accès aux crédits, mais ce besoin risque de ne pas être pris en compte dans un contexte d'absence de droit à la possession et de droit en tant qu'individu. En effet, l'absence de salaires, la difficulté d'accès à la terre ou autre propriété propre, d'accès à l'éducation, ne favorisent pas l'accès des femmes aux crédits.

Toutefois, de nombreux groupes de femmes ont, à travers le monde, commencé à se constituer en organisations diverses, non seulement pour augmenter leur chance d'obtenir des crédits mais aussi pour accéder à la propriété en tant que personne morale. L'accès de femmes aux micro-crédits, obtenu à travers les associations féminines, s'est montré très positif : accès des femmes aux ressources, contrôle de leur vie ...

Les banques, le secteur privé ou encore le secteur de la coopération internationale peuvent activement promouvoir l'investissement et le crédit et financer des programmes de développement favorisant une approche genre. Dans ce contexte, les ONG et les Organisations Communautaires de Base peuvent assister aux allocations des fonds pour les associations féminines et dispenser des formations relatives à la gestion des financements. Par ailleurs, les gouvernements et les donateurs internationaux et bilatéraux peuvent effectuer des investissements significatifs auprès des services publics prenant en considération l'égalité entre les sexes, à travers des fonds visant à favoriser l'accès à la santé, à la formation, aux crédits ...

Pour lutter contre la pauvreté et assurer les besoins de base pour les plus démunis et en particulier pour les femmes, la dette des pays les plus pauvres devrait être annulée et l'aide au développement augmentée

Les nouvelles techniques, comme par exemple l'analyse des budgets alloués à l'approche genre, fourniront des moyens d'estimation des contributions financières des gouvernements en faveur de la promotion de l'égalité des sexes, et ce dans tous les pays ; et aideront à une planification budgétaire sur le long terme.

3.3 • Santé

Genre et Santé

L'un des facteurs clés pour favoriser un développement durable est l'accès aux services de santé. Cependant, dans les pays en développement, les femmes sont le plus souvent les dernières à accéder aux soins nécessaires. En terme de santé reproductive, les attitudes et les comportements sociaux ont augmenté les risques d'infections et parfois de décès. Les femmes sont souvent infectées par leur partenaire ; les risques d'être infecté par les Maladies Sexuellement Transmissibles, et notamment par le virus du SIDA sont deux fois supérieurs pour les femmes que pour les hommes.

La faible connaissance des modes de contamination est également un facteur de risque. Par exemple, dans certaines communautés, certaines femmes pensent que seule la virginité est un moyen de prévention contre le virus du SIDA. Cela s'explique par la contamination de jeunes filles lors de rapports sexuels forcés. La honte sociale face au viol, à la violence physique et au trafic sexuel place les femmes devant plus de risques.

Recommandations et perspectives

Les activités clés visant à améliorer la santé en générale, dont la santé reproductive sont les suivantes :

Les droits universels et l'accès aux soins. Favoriser l'égalité de l'accès aux soins entre les hommes et les femmes et augmenter les soins relatifs à la santé reproductive sauveraient la vie de centaines voire de milliers de femmes. L'accès universel aux soins de santé est l'objectif premier des programmes d'actions. Plusieurs pays ont élargi leurs services afin de mieux répondre aux besoins en matière de soins des hommes et des femmes. D'autres priorités identifiées sont la prévention des grossesses non souhaitées ; la prévention, la détection et le soin des cancers cervical, ovarien, et des seins ; la prévention pour lutter contre les MST à travers la planification familiale améliorée ; la santé sexuelle et nutritionnelle ; le tabagisme ; l'éducation et un meilleur accès aux moyens contraceptifs. De plus, dispenser des soins post-avortement réduirait la mortalité maternelle de 20% dans les pays en développement.

Partenariats en matière de santé reproductive. La coopération entre les gouvernements locaux, les ONG et les OCB peut apporter des changements considérables en faveur des populations, et dans la mise en œuvre de programmes de développement favorisant l'égalité des sexes et en s'engageant dans la plaidoirie et la formulation des lois.

Education. Des recherches ont indiqué que l'augmentation de l'espérance de vie constatée entre 1960 et 1990 est en partie attribuée à l'accès des femmes à l'éducation et l'information en matière de santé. Les gains de l'investissement dans l'éducation à la santé l'emportent sur les coûts financiers initiaux. Ceci doit encourager la mise en place de programmes éducationnels relatifs à la santé. Les ONG et le secteur de la santé ont alors un rôle à jouer dans la prise de conscience des populations (sources : UNIFEM, UNFPA).

Les gouvernements, la communauté internationale et la société civile sont appelés à engager des mesures significatives dans les domaines suivants :

3.4 • Genre et environnement

- ▶ La lutte contre la pauvreté qui pèse surtout sur les femmes
- ▶ L'accès inégal à l'éducation, à la formation, aux ressources (terre, crédit), à la santé
- ▶ La violence à l'égard des femmes ; le partage inégal du pouvoir et des responsabilités à tous les niveaux
- ▶ L'insuffisance de mécanismes de promotion du rôle de la femme

Les relations entre le genre et l'environnement dépendent des tendances de production et de consommation, qui à leur tour dépendent de l'accès aux ressources. Dans la majorité des sociétés, les femmes sont généralement plus pauvres que les hommes (salaires moins élevés...) et souffrent, de ce fait, du manque d'accès aux ressources les plus élémentaires. Leur droit en tant que consommateur est alors diminué.

Femmes africaines et environnement

Les femmes africaines, assumant la responsabilité d'un foyer, représentent 70% de la population active du domaine agricole. En Afrique subsaharienne, elles participent à hauteur de 80% à la production alimentaire brute et interviennent dans le traitement des aliments de base sur l'ensemble du continent. En matière de protection de l'environnement, la femme africaine joue un rôle important dans l'amélioration et la préservation de la diversité biologique et participe d'une manière active à la mise en œuvre de méthodes alternatives de préservation des ressources communautaires (arboriculture, cultures de terrasse, agroforesterie). Au niveau des zones touchées par la désertification, et des sites de cultures intensives, les femmes ont pu adopter des techniques durables de collecte des produits forestiers. Malheureusement, elles sont très peu soutenues et impliquées dans la résolution des problèmes de dégradation des écosystèmes et de perte en biodiversité. La participation des femmes à la mise oeuvre de programmes spécifiques de reboisement et d'appui à l'agroforesterie et de réhabilitation des sols reste à promouvoir.

Ainsi, il importe de placer les femmes au centre des questions liant environnement et développement. Leur rôle dans la gestion des ressources naturelles doit être reconnu et valorisé. De par ces actions, les femmes sont à l'origine de prises de conscience collectives des problèmes de dégradation de l'environnement ; elles sont très demandeuses en information et en formation.

Genre et ressources naturelles

La dégradation de l'environnement, comme par exemple la déforestation, est généralement concentrée dans les régions les plus pauvres des pays en développement (Evaluation de l'énergie mondiale, 2000).

Bien que la surexploitation de ces ressources naturelles soient généralement liée à des procédés nationaux et internationaux, ce sont généralement les femmes les plus démunies des pays en développement qui supportent les conséquences de la dégradation de l'environnement (Dankelman & Davidson 1988.)

Les pertes en ressources naturelles augmentent la charge de travail des femmes, dans l'obtention des ressources en eau, en bois, en nourriture pour assurer le fonctionnement de leur foyer. Cette pression croissante pèse aussi psychologiquement et émotionnellement sur les femmes et sur les relations au sein des familles. La nécessité de consacrer davantage d'efforts et de temps pour subvenir aux besoins essentiels réduit encore plus les opportunités de développement des femmes. Elles consacreront également moins de temps à l'éducation de leurs enfants ou au développement d'activités génératrices de revenus. Par ailleurs, le manque d'accès aux moyens modernes de cuisson et de chauffage peut pousser les femmes à une utilisation non durable des ressources naturelles.

Les droits de propriété sur les ressources clés tel que l'accès des femmes à la terre, à son contrôle et à sa gestion, sont des facteurs cruciaux pour un développement durable. Une meilleure gestion de ces ressources contribue à préserver la diversité écologique, favorise la productivité pour la subsistance humaine et la croissance économique.

Genre et eau douce

Dans les pays en développement, les femmes assurent l'approvisionnement en eau douce pour les activités domestiques et agricoles, à la fois de leur famille mais aussi de leur communauté. Ceci est une conséquence directe de la répartition traditionnelle des rôles. Or, l'impact de la rareté grandissante de l'eau douce a obligé les femmes et les jeunes filles à parcourir des distances de plus en plus longues et d'attendre des heures entières avant de pouvoir disposer d'eau.

Les femmes se chargent également des soins de santé familiaux et font le nécessaire afin de lutter contre les maladies d'origine hydrique (en faisant bouillir l'eau par exemple). Les femmes se chargent quotidiennement de

l'utilisation et de la conservation des ressources en eau et disposent d'expériences et d'expertises considérables en matière de gestion de l'eau.

Dans les zones urbaines défavorisées, au manque de nourriture au sein des foyers, s'ajoute parfois la boisson d'eau contaminée, ayant un impact direct sur la santé reproductive (malformations chez les nouveau-nés...). Les programmes de l'UNICEF dans le domaine de l'eau, impliquant les femmes, ont eu des retombées sanitaires positives.

Les femmes ont souvent été impliquées dans les processus de planification et de prise de décisions relatifs à la gestion des ressources en eau douce, et ont souvent assuré un rôle au premier plan dans l'exécution de programmes élaborés pour amener les autorités publiques à résoudre les problèmes de ravitaillement en eau potable.

De tous les coins du monde, les femmes ont lutté pour un approvisionnement équitable en eau et en assainissement dans les zones urbaines et rurales. Elles se sont regroupées et ont mobilisé, dans certains cas, les communautés et les ressources pour mettre en évidence et résoudre les problèmes les plus urgents.

La *Commission des Nations Unies pour le Développement Durable* (CDD) dans son rapport de 1998 affirme que « la gouvernance inéquitable par rapport au genre et aux structures de prise de décision n'offrent pas les solutions les plus efficaces et durables à la crise de l'eau ». Le rapport a réussi à intégrer la perspective genre dans plusieurs de ses recommandations aux gouvernements, à la communauté internationale et aux acteurs tels que les industriels. La *Déclaration ministérielle de La Haye sur la Sécurité de l'eau au 21^e siècle* (mars 2000) a souligné la nécessité d'habiliter les femmes et leur permettre d'exercer leurs compétences afin de satisfaire leurs besoins en matière de gestion des ressources en eau. Lors du deuxième *Forum mondial de l'eau*, tenu à La Haye, l'atelier « Genre et Eau », auquel 500 personnes ont pris part, a convenu de la formation d'une alliance sur cette thématique. Cette alliance, qui comprend un grand nombre de personnes appartenant à des ONG, à des groupes de femmes, à des gouvernements, à des organes intergouvernementaux ainsi qu'à d'autres groupes d'acteurs, est très active et exprime les préoccupations des femmes dans le domaine de l'eau, dans divers forums telle que la *Conférence internationale sur l'eau douce*, qui s'est tenue en décembre 2001 à Bonn.

Les recommandations formulées par les femmes lors des différents forums sont les suivantes :

- ▶ Dans tous les aspects de son utilisation, l'eau doit être gérée de manière à refléter ses valeurs économiques, sociales, environnementales et culturelles. De plus, les pays doivent tendre vers une tarification des services d'approvisionnement en eau potable, reflétant son coût de production. Une attention particulière doit également être accordée aux personnes défavorisées, ainsi qu'aux régions géographiquement vulnérables, tels les Etats insulaires de petite superficie, les pays enclavés et les régions touchées par la désertification.
- ▶ La gestion intégrée et durable des ressources en eau doit être basée sur une structure de prise de décisions équitables, transparentes, favorisant une approche genre. Elle doit également prendre en considération le rôle tout particulier des femmes, assurant la sécurité alimentaire pour leur famille.
- ▶ Des « centres d'écoute » devraient être établis afin d'engager le grand public dans un débat sur l'eau : accès, prix, quantité et qualité de l'eau, tout en veillant à connaître les points de vue du public sur les structures de prise de décision participative.
- ▶ Les gouvernements ne disposant pas de statistiques fiables sur les pourcentages de la population ayant accès à l'eau ou non, devraient recevoir une aide dans ce sens.
- ▶ L'approche genre doit être intégrée dans les études, les diagnostics, les réseaux de contrôle et d'information ainsi que dans la formulation des solutions et des actions à mettre en oeuvre à tous les niveaux.

- ▶ Les investissements doivent être réalisés sur la base d'une collecte améliorée de données relatives à la santé publique, y compris sur la base davantage d'études épidémiologiques à long terme ainsi qu'une meilleure diffusion des informations utiles et pertinentes relatives aux liens existants entre l'environnement et les problèmes de santé.
- ▶ L'approche pour la résolution des problèmes doit être participative et centrée sur la collectivité, de façon à ce que les nouvelles technologies et systèmes de gestion, conçus pour alléger le poids des charges qui pèsent sur les femmes qui assurent l'approvisionnement en eau, ne contribuent pas à amoindrir davantage le statut des femmes au sein de la famille et de la communauté.

- ▶ Les femmes averties au niveau local doivent participer pleinement dans le développement et l'exécution des programmes d'éducation et d'information relatifs à la gestion de l'eau. Une approche, prenant en compte l'âge et le genre, doit être utilisée afin de former les responsables locaux de la santé au sujet des maladies spécifiques auxquelles la population locale a été ou pourrait être exposée lors de l'approvisionnement en eau douce.
- ▶ Des systèmes, reconnaissant la responsabilité des Sociétés doivent être introduits au niveau national et international, afin de réduire et éliminer les polluants dangereux rejetés par les unités de production contaminant les ressources en eau douce. Comme le stipule la Déclaration de La Haye, « l'efficacité des stratégies de contrôle de la pollution doit se baser sur le principe du « pollueur / payeur » et sur les règles et procédures dans les domaines de responsabilité et de compensation pour les dommages résultant d'activités constituant un danger pour les ressources en eau ».

Genre et énergie

Les données recueillies dans différents pays montrent qu'il y a un lien évident entre la quantité et le type d'énergie consommée et la répartition des revenus par habitant. Plus le PIB par habitant est important, plus la consommation d'énergie par habitant est élevée.

De plus, la dépendance du carburant de biomasse est plus marquée dans les pays à faible revenu, dans les pays caractérisés par une grande disparité dans la répartition des revenus ainsi que dans les pays comptant une population urbaine relativement réduite. Dans ces pays, les femmes et les enfants doivent assumer les pénibles tâches du ramassage du bois de combustion et de l'approvisionnement en eau, ce qui peut avoir d'importantes conséquences sur leur santé. A titre d'exemple, les femmes et les jeunes filles assurant quotidiennement la préparation des repas, sont par conséquent exposées aux fumées s'échappant de la cuisson des aliments, pouvant entraîner des maladies respiratoires ou des infections oculaires.

La politique pour la protection d'environnement

De récentes études montrent, qu'en raison d'une inégalité entre les hommes et les femmes dans la division du travail, certaines politiques intégrant le développement durable participent à l'augmentation des charges de travail des femmes. La promotion d'activités durables telles que l'agriculture organique exigeante en main d'œuvre, le reboisement, le triage des ordures ménagères et le recyclage donnent lieu à de nouvelles pressions sur le temps des femmes. (Charkiewicz, 1998). Les politiques, les nouvelles technologies et les mesures visant à promouvoir la durabilité doivent prendre en considération l'impact des ces changements sur la charge de travail des femmes. Les services et les installations doivent être mis en place au niveau de la communauté locale afin d'aider les consommateurs à intégrer les concepts de recyclage, de réutilisation ainsi que les autres pratiques durables.

3.5 • Gouvernance participative

Les systèmes de gouvernance sont basés sur : (1) la participation comme fondement de la légitimité dans tous les systèmes démocratiques ; la transparence ; la responsabilité ; l'efficacité et l'efficience ; la réceptivité face aux besoins de tous les acteurs; (2) la suprématie de la loi et l'équité en terme de genre. La gouvernance participative accorde la priorité aux personnes. Elle est indispensable pour bâtir des sociétés pacifiques, prospères et démocratiques. Cependant, « *le discours, les procédures, les structures et les fonctions de la gouvernance restent largement biaisés en faveur des hommes en général, et de certains groupes d'hommes en particulier* » (Ashworth 1996).

Participation

« Il y a aucun doute que toute société qui n'inclue pas la participation complète des femmes est perdante »
(Secrétaire Général des NU Kofi Annan, 5 juin 2002).

L'accroissement de la participation des femmes n'a pas été une priorité pour de nombreux pays. Elle est restée limitée à une minorité de femmes qui détiennent des postes de décision. Les gouvernements se sont engagés, à travers divers accords internationaux, à faire de l'habilitation des femmes et de l'égalité entre les sexes une priorité. La participation des femmes au développement durable doit les impliquer dans les processus de gouvernance. Ce point représente un élément focal du chapitre 24 de l'Agenda 21, où les gouvernements sont appelés à :

- ▶ Accroître la proportion de femmes impliquées dans les structures de prise de décision concernant le développement durable
- ▶ Consolider les institutions gouvernementales pour qu'elles parviennent à inclure systématiquement la perspective genre dans l'élaboration des politiques gouvernementales
- ▶ Renforcer les capacités des organisations non gouvernementales
- ▶ Renforcer les approches sensibles au genre dans la recherche, la collecte des données et leur diffusion

L'analphabétisme, la pauvreté, mais aussi la charge des enfants, le problème d'accès aux moyens de transport, ou les horaires de travail, limitant un engagement civique total des femmes ; et ce même dans les pays industrialisés. Aborder les barrières structurelles entravant la participation et la représentativité des femmes sera un élément clé en faveur de l'égalité des sexes. Les systèmes de quotas constituent le plus souvent une des stratégies les plus réussies pour arriver à une représentativité conséquente des femmes.

Les processus des parties prenantes multiples (MSP)

De manière générale, la participation à la prise de décision politique doit être basée sur des principes bien définis (la transparence, la collaboration, l'apprentissage, l'équité, la flexibilité), sur des règles de base (de communication, de procédures, d'agenda et thèmes du processus, de facilitation et de présentation de rapports) et sur des objectifs (les résultats tels que les rapports, les plans d'action, les processus intergouvernementaux.). La participation significative de toutes les parties requiert également un rôle de soutien actif de la part de l'entité coordinatrice/animateuse, particulièrement pour assurer un accès équitable à : l'information (y compris les données techniques et scientifiques qui sont le fondement des politiques), la justice ; les financements, le renforcement des capacités et la formation, en plus de la création d'espaces pour la participation au processus décisionnel et à la mise en œuvre.

Les processus de dialogue multi-acteurs émergent en tant qu'outils importants de participation. Ce sont des processus qui visent à rassembler les principaux groupes ayant un « enjeu » relatif à un sujet spécifique, et ce à travers de nouvelles formes de communication, de formulation, de prise de décision, et de mise en œuvre. Les processus de dialogue multi-acteurs prennent en compte les perspectives et les contributions de tous les groupes d'intérêt dans le but de parvenir à une représentativité équitable et d'utiliser les principes démocratiques de transparence et de responsabilité. Ils visent à développer un partenariat cohérent et à renforcer les réseaux au sein et entre les groupes d'intérêt. Les processus de dialogue multi-acteurs couvrent un large éventail de structures et de niveaux d'engagement. Il y a de plus en plus d'exemples de tels processus à tous les niveaux décisionnels. Ces processus doivent être développés et définis par le biais de l'expérimentation, du partage et de l'analyse des expériences. Ils peuvent fournir un cadre approprié s'ils sont bien gérés et si on leur mobilise les ressources nécessaires. Toutefois, pour que ces derniers soient efficaces, les déséquilibres existants dans les structures du pouvoir doivent être surmontés, à titre d'exemple :

- ▶ Les entités gouvernementales et intergouvernementales doivent travailler sur la base d'un cadre constant, prévisible et transparent
- ▶ La participation des femmes en tant que groupe d'intérêt distinct doit être assurée et basée sur une analyse critique des aspects genre des sujets traités
- ▶ La formation et les ressources appropriées sont des éléments essentiels visant à assurer une participation significative de tous les groupes d'intérêt

Les processus de dialogue multi-acteurs pourront être, au cours de la période précédant le Sommet Mondial sur le Développement Durable et même au-delà, un outil clé pour assurer une participation équitable des hommes et des femmes et prendre en charge les dits processus et leur devenir à long terme. Les recommandations clés relatives à ce thème sont les suivantes :

- ▶ Les personnalités éminentes, les ambassadeurs, les panels consultatifs et autres groupes de représentants devraient compter autant de femmes que d'hommes.
- ▶ Le développement, d'ici 2004, d'un cadre commun et néanmoins flexible d'acteurs participant aux processus intergouvernementaux.
- ▶ Le Sommet de la Terre de 2002 doit convenir d'un processus pour la révision et le développement de la participation, aboutissant à des options à présenter à l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- ▶ L'intégration de la participation des acteurs dans tous les mécanismes de mise en œuvre du Sommet de la Terre 2002. Exemple : Un partenariat mondial pour l'application des objectifs de la Déclaration du Millénaire, comme l'a prôné le Ministre sud-africain Valli Moosa en septembre 2001.
- ▶ La création d'un fonds d'affectation spéciale pour assurer une participation significative de tous les acteurs dans les recommandations qui découleront du Sommet de la Terre 2002, et plus particulièrement pour soutenir les femmes, notamment dans les pays en développement.

La politique d'intégration de la dimension « Genre »

Les politiques et règles de procédure pour l'intégration de la dimension genre doivent faire partie des travaux de tous les départements gouvernementaux. A cet effet, des mécanismes appropriés de supervision doivent être instaurés. Les stratégies visant à encourager l'introduction de l'approche genre dans la gouvernance et le développement durable couvrent :

- ▶ La pleine et égale participation des femmes dans la formulation de toutes législations et prises de décision.
- ▶ La mise en place d'institutions d'évaluation des actions axées sur l'approche genre.
- ▶ La mise en place de mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes. Exemple : création d'un comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ; législation protégeant les droits de la femme.
- ▶ La mise à disposition et la diffusion (sensibilisation, formation...) d'informations relatives à l'approche genre et le soutien des recherches et études qui s'y rapportent.
- ▶ L'orientation des jeunes femmes vers des carrières de prise de décision.
- ▶ La mise sur pied de groupes de travail sur le thème « femmes et environnement ».
- ▶ Le soutien de l'ensemble de ces initiatives par des financements adéquats, ainsi que leur contrôle et évaluation afin de garantir leur efficacité et la possibilité de les multiplier.

Analyse et indicateurs du Genre

Une analyse efficace du Genre permettra de contrôler les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes. Cela requiert la recherche d'indicateurs clairs et pertinents. Toutefois les données relatives à l'approche genre manquent cruellement.

Par exemple, à l'heure actuelle, peu d'indicateurs « genre et environnement » ou « genre et santé » sont disponibles. L'expertise genre doit être davantage intégrée dans les recherches scientifiques, à travers, par exemple, les organes de consultation scientifiques, lors des évaluations d'impact environnementales (EIE), mais aussi à travers la participation des femmes et les ONG féminines dans le développement des systèmes d'informations sociaux et environnementaux.

Tableau 4	Index d'égalité Genre
<u>Sujet de préoccupation</u>	<u>Indicateur(s)</u>
Autonomie du corps	Protection légale contre les violences sexuelles Contrôle sur la sexualité Contrôle sur la reproduction
Autonomie au sein de la famille et du foyer	Liberté de mariage et de divorce Droit de garde d'enfants en cas de divorce Pouvoir pour la prise de décision et accès au bien au sein du foyer
Pouvoir politique	Prise de décision en dehors du foyer à l'échelle locale et nationale Position des femmes dans les organes de prise de décisions
Ressources sociales	Accès à la santé Accès à l'éducation
Ressources matérielles	Accès aux terres Accès aux maisons Accès aux crédits
Emplois et salaires	Accès au travail rémunéré ou non Différence de salaires entre hommes et femmes Division par sexe des travaux formels et non formels
Temps	Accès relatifs aux loisirs et aux sommeils
Identité du genre	Rigidité sexuelle dans la division du travail

Source: Wieringa, 1999

4 • Conclusion

A partir des accords internationaux relatifs aux thématiques « femme, genre et développement durable », un certain nombre de stratégies ont été identifiées, parmi lesquelles ressortent les priorités suivantes :

- ▶ Promouvoir l'égalité des sexes dans les domaines économique, politique, social et environnemental,
- ▶ Protéger les droits de l'homme,
- ▶ Utiliser des outils adéquats pour l'intégration de l'approche genre.

A l'échelle de la planète, la rapide évolution de la situation politique, économique, sociale et environnementale a suscité le lancement de plusieurs processus parallèles favorisant l'approche genre et mettant en avant la pleine participation des femmes aux processus de développement durable. Le Sommet du développement durable de 2002 offre une opportunité pour favoriser ces processus.

A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement « UNCED », les femmes ont joué un rôle décisif dans l'élaboration du document final relatif à l'Agenda 21. Elles sont parvenues à insérer 172 références aux femmes (contre 2 dans le document provisoire) ainsi qu'un chapitre relatif aux femmes, à leur reconnaissance en tant que groupe majeur.

Par ailleurs, l'organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) ainsi que le Réseau pour le Développement Humain (REDEH) sont en train de coordonner la mise en place d'une plateforme du plaidoyer mondial pour les femmes : *Agenda d'action des femmes pour une planète saine et paisible 2002-2015*. Un groupe de travail international a été créé pour préparer un document de projet et engager un processus de consultation mondial. Le document présentera les préoccupations et recommandations prioritaires des femmes à travers le monde et sera mis à profit pour faire réellement entendre la voix des femmes pendant le Sommet. Les académiciens, le mouvement élargi des femmes, le mouvement des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que d'autres acteurs à travers le monde ont projeté de tenir un ensemble d'activités. Le nombre et la diversité de ces activités refléteront la multiplicité des actions et des approches qui sont effectivement nécessaires pour traiter des thèmes sur l'égalité et l'équité en terme de Genre.

A cet effet, il sera primordial d'appuyer les ONG afin de leur permettre de participer et d'apporter leur part d'expertise, d'expérience et d'enthousiasme au processus du Sommet sur le développement durable. Des données pertinentes ont d'ores et déjà été recueillies lors d'évènements tels que : Beijing, Rio +5 et Istanbul +5.

Le processus 2002 représente une opportunité pour passer en revue les progrès réalisés, se tourner vers l'avenir et traiter les questions urgentes et émergentes. Ce processus devrait mettre l'accent avec force sur un développement centré sur la population, et sur les trois piliers de la durabilité. La « chaîne de reproches » relative au manque de mise en œuvre des accords sur le développement durable ne peut être brisée qu'à travers un effort conjoint et concerté de la part de nous tous.

« Nous devons construire des partenariats entre tous les acteurs – gouvernements, ONG, groupes communautaires et secteur privé – afin d'amener plus de femmes à la table de négociation et aux postes de prise de décision » (Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, 26 février 2001).

L'accent a été mis de façon générale sur les actions des gouvernements pour changer les choses. Même si les gouvernements déterminent, de par leur politique, le cadre dans lequel évoluent les individus, les nouvelles actions qu'ils initient ont souvent un impact limité.

Les gouvernements, tout en continuant à avoir une part majeure de responsabilité dans la promotion des femmes et de l'égalité des sexes, devront établir des liens forts avec la société civile, dont les ONG féminines, avec les organes publics locaux, avec les syndicats, ainsi qu'avec le secteur privé.

Des changements culturels plus profonds seraient également nécessaires, et cela, pas seulement au niveau des lois ou des structures des gouvernements. Pour ce faire, les acteurs dans leur globalité doivent concentrer leurs efforts. Une prise de conscience de la part de tous les citoyens est primordiale afin d'adopter les changements nécessaires, pour arriver à une égalité des sexes en toute circonstance, si nous voulons que nos sociétés prospèrent et que le développement durable devienne une réalité.

5 • Références bibliographiques

- Ashworth, G. 1996. *Gendered Governance. An Agenda For Change*. Gender in Development Monograph Series No.4. New York: UNDP
- Charkiewicz, E. 1998: *Why a Gender Analysis is Important in Developing Effective Policies for Sustainable Consumption and Production*. Tools for Transition, Amsterdam, Netherlands.
- CSD NGO Women's Caucus 2000. *Women & Sustainable Development 2000 – 2002. Recommendations in Agenda 21 and Suggestions for a Review of Implementation*.
- CSD NGO Women's Caucus. Position papers, resources, links, activities towards Earth Summit 2002. www.earthsummit2002.org/wcaucus/csdngo.htm
- Dankelman, I. and Davidson, A. 1988: *Women and Environment in the Third World: Alliance for the Future*. Earthscan in association with IUCN. London
- Eie, E. 1995: *Sustainable Production and Consumption*. Key Note Speech for the 'Web', NGO Forum, Beijing, 1995. FOKUS - Forum for Women and Development, Oslo, Norway.
- Figueroa, M. 1998: *Women, Transport, Energy and the Environment*. ENERGIA News, May 1998, 1-4
- Gender Perspectives For Earth Summit 2002 – Energy, Transport, Information for Decision Making. Report on the International Conference, Berlin, 2001. www.earthsummit2002.org/workshop
- Grover, S., Flenley, C. & Hemmati, M. 1999. *Gender & Sustainable Consumption*. Bridging Policy Gaps in the Context of Chapter 4, Agenda 21 "Changing Consumption and Production Patterns". Report to the UN Commission on Sustainable Development 7th Session, April 1999. London: UNED-UK
- Haq, U.M. (ed), 1997. *Human Development in South Asia*. Oxford University Press.
- Hemmati, M. & Seliger, K. (eds.) 2001. *The Stakeholder Toolkit. A Resource for Women and NGOs*. London: UNED Forum (www.earthsummit2002.org/toolkits/women/index.htm)
- Hemmati, M. & Walker Leigh, V. 2000. *Women & Freshwater*. CSD NGO Women's Caucus Position Paper, www.earthsummit2002.org/wcaucus/csdngo.htm
- Hemmati, M. (ed) 1999. *Gender & Tourism. Women's Employment and Participation*. Report to the UN Commission on Sustainable Development 7th Session, April 1999. London: UNED-UK
- Hemmati, M. (with Felix Dodds, Jasmin Enayati, and Jan McHarry) 2001 [in press]. *Multi-Stakeholder Processes for Governance and Sustainability. Beyond Deadlock and Conflict*. London: Earthscan
- Hemmati, M. 2000a. *Women & Sustainable Development: From 2000 to 2002*. in: F. Dodds (ed). *Earth Summit 2002 - A New Deal*. 65-83. London: Earthscan
- Hemmati, M. 2000b. *Gender-Specific Patterns of Poverty and (Over-) Consumption in Developing and Developed Countries*. In: E. Jochem, J. Sathaye & Daniel Biulle (eds). *Society, Behaviour, and Climate Change Mitigation*. Proceedings of IPCC Expert Group Meeting on Social Scientific Approaches to Climate Change Mitigation. 169-190. Kluwer Publications
- IDS, 2001. *A man amongst men: can male gender trainers tip the balance?* Contribution by Milton Obote Joshua. ILO (2001) Sector dialogues <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors.htm>
- Lee-Smith, D. & Hemmati, M. 2000. *Women's Land Ownership and Globalisation*. *The Network Newsletter*, May 2000, No 20, 7. British Council: Manchester
- Ransom, P. 2000. *Women, Pesticides and Sustainable Agriculture*. CSD NGO Women's Caucus Position Paper
- Sen, G. 1999. *Gender Mainstreaming in Finance. A Reference Manual for Governments and Other Stakeholders*. London: Commonwealth Secretariat
- Social Development Summit / Copenhagen +5 <http://www.earthsummit2002.org/wssd>

- Sustainable Cities Programme (UNEP / UNCHS) 2000. Integrating Gender Responsiveness in Environmental Planning and Management. The Environmental Planning & Management Source Book Series. Nairobi: UNEP / Habitat
- Tate, J. 2001. Home sweet home? Codes for homeworkers <http://www.id21.org/society/Insights36art9.html>
- Tsikata, D. 1995. Effects of structural adjustment on women and the poor. Third World Network. <http://www.twinside.org/souths/twn/women.htm>
- UN Commission on the Advancement of Women 1997. Gender Equity and the World Bank Group. Report by Women's Eyes on the World Bank October 1997 <http://www.interaction.org/caw/wewb4.html>
- UNAIDS: The Joint United Nations Program on HIV/AIDS www.unaids.org
- UNDP / UN DESA / World Energy Council, 2000. World Energy Assessment 2000. <http://www.undp.org/seed/eap/activities/wea/>
- UNED Forum's Stakeholder Toolkit for Women <http://www.earthsummit2002.org/toolkits/women/index.htm> – with info on all UN Summits and related Commission documents, NGO documents, compilations of international agreements on particular issues, networking tools, links, etc
- UNED Forum's work on Multi-stakeholder Processes, links and resources <http://www.earthsummit2002.org/msp>
- UNIFEM, The United Nations Development Fund for Women, www.undp.org/unifem
- United Nations Development Programme (UNDP), 1998: Human Development Report 1998. Oxford University Press.
- WECF Women in Europe for a Common Future, Utrecht, The Netherlands, 2000. Persistent Organic Pollutants & Reproductive Health. Background Document for the IPEN Workshop "Women, POPs and Reproductive Health" WEDO 2000, on pesticides
- Wieringa, S. 1999. "Women's Empowerment in Japan: Towards an Alternative Index on Gender Equality." Paper presented at the First Global Forum on Human Development, sponsored by the Human Development Report Office, United Nations Development Programme, New York, 29-31 July 1999
- WomenAction 2000. Women's organisations activities, material, links, etc. around Beijing+5 www.womenaction2000.org
- Women's Action Agenda For A Healthy Planet 2002: Women's Environment and Development Organisation et al. First draft October 2001. Women's Environment and Development Organisation (WEDO), <http://www.wedo.org>
- WomenWatch: The United Nations Internet Gateway to the Advancement of Women, www.un.org/womenwatch